

<https://www.paris-normandie.fr/id397796/article/2023-03-19/reforme-des-retraites-et-epreu...>

Par Paris-Normandie

11 min read

Réforme des retraites et épreuves du bac : comment vont faire les lycéens et les enseignants ?

Les notes de ces épreuves, organisées pour la première fois en mars, comptent pour un tiers dans la moyenne finale. Elles seront prises en compte sur Parcoursup.



Les lycéens seront confrontés aux grèves - Photo AFP

PARIS
NORMANDIE

Publié: 19 Mars 2023 à 16h11 Temps de lecture: 2 min

Perturber ou ne pas perturber les épreuves du bac qui débutent lundi 20 mars 2023 pour un peu plus de 536 000 candidats... Telle est la question des enseignants et syndicats à l'aube d'une nouvelle semaine de mobilisation contre la réforme des retraites.

Si les lycéens sont appelés à passer les épreuves de spécialités jusqu'au mercredi 22 mars, quatre organisations syndicales ont également appelé les enseignants et les surveillants à se mobiliser, contre la réforme des retraites.

« Ne pas gêner le bac »

Dans un entretien accordé à Libération, le patron de la CFDT Laurent Berger appelle « à ne pas gêner » le bac. « *Pour un jeune en terminale, le mois de mars est un stress total : vous passez le bac et vous devez gérer Parcoursup. Cette période est déjà très dure pour eux. Si, en plus, ils ont au-dessus de leur tête une épée de Damoclès, on n'aide personne. La CFDT est claire là-dessus : on ne gêne pas le bac* », affirme Laurent Berger. « *Il faut que les épreuves se passent le mieux possible* » estime de son côté Philippe Martinez, à la tête de la CGT.

Ce nouveau calendrier, avec des épreuves organisées pour la première fois en mars, maintenu par le ministère a largement été critiqué et pourrait bien être bousculé. Les notes de ces épreuves comptent pour un tiers dans la moyenne finale et seront prises en compte sur Parcoursup.

Quelles solutions pour les lycéens en cas de blocages ?

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Pap Ndiaye, a annoncé que des surveillants supplémentaires seraient mobilisés pendant les trois jours d'épreuves. Des « *aménagements du temps d'épreuves* » sont également prévus.

C'est-à-dire que pour les candidats retardés par la grève des transports, ils pourront « *continuer à travailler après la fin officielle de l'épreuve* ». En cas de blocage des centres d'examen, le ministère a par ailleurs annoncé que « *les dispositions nécessaires seront prises* » avec les préfetures « *pour permettre l'accès des candidats* ».